

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 14 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 07 janvier 2021, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Isabelle GROUIEC
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Bernadette RIOS (à M. Bruno BOSLOUP)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
M. Thierry TISSERAND

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 / Représentés : 2 Votants : 33

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) : **Néant**

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Isabelle GROUIEC, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : VERSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION AUX COMMUNES MEMBRES POUR L'ANNEE 2021

VERSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION AUX COMMUNES MEMBRES POUR L'ANNEE 2021

Madame la Présidente rappelle que suite aux transferts de compétences un montant pour l'attribution de compensation versé par douzième aux communes membres avait été fixé.

Il explique que :

- D'une part, malgré la réforme de la taxe professionnelle, ce montant reste inchangé par rapport à 2013 ;
- Soit un montant total d'attribution de compensation à inscrire au BP 2021 de 1 457 884€. Ce montant sera reversé par douzième aux communes membres comme suit :

COMMUNES	Produit fiscalité N-1+ Charges de transfert	Acompte mensuel 2021	Acompte et solde déc. 2021
BORT L'ETANG	30 595	2 549	2 556
BULHON	1 570	130	140
CREVANT-LAVEINE	4 615	384	391
CULHAT	91 806	7 650	7 656
JOZE	187 406	15 617	15 619
LEMPY	966	80	86
LEZOUX	572 345	47 695	47 700
MOISSAT	27 711	2 309	2 312
ORLEAT	108 912	9 076	9 076
PESCHADOIRES	332 500	27 708	27 712
RAVEL	59 325	4 943	4 952
ST JEAN D'HEURS	9 892	824	828
SEYCHALLES	27 532	2 294	2 298
VINZELLES	2 709	225	234
TOTAL	1 457 884	121 484	121 560

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le versement de l'attribution de compensation aux communes membres pour 2021 à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 janvier 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.